

Coronavirus

| EN DIRECT | NOS ARTICLES | CONSEILS PRATIQUES | SOLIDARITÉ | LETTRES AUX AÎNÉS

🕒 18.05.2020, 14:04

Neuchâtel: eux aussi contestent le maintien de leurs examens

PREMIUM



Le maintien ou non des examens aura suscité beaucoup de réactions. David Marchon

PAR PASCAL HOFER

FORMATION Un groupe d'élèves neuchâtelois de première année de maturité professionnelle commerciale, version post-CFC, conteste le maintien de leurs examens. Les réactions de la Confédération et du Canton.

Après une partie des étudiants de l'Université de Neuchâtel, et après les étudiants de la passerelle Dubs, d'autres élèves contestent le maintien des examens à la fin de l'année scolaire. Il s'agit d'un groupe d'élèves neuchâtelois de première année de maturité professionnelle commerciale, version post-CFC à temps partiel. Au total, cette filière compte 23 élèves dans le canton.

Une partie d'entre eux estiment être victimes d'une inégalité de traitement: pourquoi les examens de maturité ont-ils été annulés, alors que les leurs sont maintenus? Ils considèrent par ailleurs qu'au vu de la crise sanitaire actuelle, la préparation des examens ne pourra pas se faire dans des conditions normales. Exemple: «Nous avons perdu deux mois de cours en présentiel, remplacés par des cours à distance largement moins efficaces malgré toute la bonne volonté de nos enseignants», écrivent-ils dans un courrier adressé lundi passé au conseiller fédéral Guy Parmelin.

Pas en fin de formation

Ce n'est pas tout: «Les matières examinées cette année ne seront plus au programme lors de notre deuxième année, et les notes obtenues durant les examens seront prises en compte pour l'établissement de notre diplôme en 2021.»

La réponse est venue jeudi déjà en provenance du Secrétariat d'Etat à la formation. Il indique que le maintien des examens est valable partout en Suisse pour les élèves de première année en maturité professionnelle, version post-CFC à temps partiel. Et si tel est le cas, c'est pour la raison principale suivante: si les examens de maturité ont été annulés, c'est parce qu'ils concernent des étudiants en fin de formation. Or tel n'est pas le cas des élèves neuchâtelois qui se sont manifestés, eux qui poursuivront leur formation en 2020-2021.

Après les vacances?

On lit dans le courrier du Secrétariat d'Etat que cette situation présente l'avantage suivant: «Ce sont les cantons qui décident à quel moment les examens doivent avoir lieu, en tenant également compte de la situation sanitaire (...). Nous partons du principe que les cantons fixeront la date de manière à ce que la situation des élèves soit prise en compte au mieux.»

Renseignement pris auprès du Service cantonal neuchâtelois des formations postobligatoires, on confirme: «Dans toutes les filières où il existe des examens en cours de formation – c'est le cas par exemple pour la filière CFC –, les examens sont maintenus, et cela partout en Suisse», indique Laurence Knoepfler Chevalley, cheffe de service. Elle ajoute: «Si la situation sanitaire devait à nouveau se dégrader, les examens auraient lieu après les vacances d'été, soit durant l'année scolaire prochaine, puisque les élèves concernés n'ont pas terminé leur cursus.»

La réponse du Sefri n'a pas satisfait le groupe d'élèves neuchâtelois. Dans un courrier adressé à notre rédaction, il se dit «encore plus incompris et mis de côté».

DES EXAMENS DANS LES LYCÉES

Au final, quels examens sont maintenus dans les lycées neuchâtelois? Nous avons déjà dit que pour les élèves en fin de formation, les examens étaient annulés pour la maturité gymnasiale, la maturité spécialisée, la maturité professionnelle et le certificat de culture générale.

Sauf que... Il y a des exceptions. C'est le cas, par exemple, de la maturité spécialisée en pédagogie. Comme des notes ne sont pas attribuées tout au long de l'année, les élèves concernés (16 au total) auront droit à leurs examens.

SESSIONS DE RATTRAPAGE

Autres exemples d'exception: si un élève en maturité professionnelle a dû refaire sa dernière année de formation, mais qu'il a choisi de ne pas suivre les cours (c'est possible dans certains cas), et donc qu'il n'a pas eu de notes non plus durant l'année, alors cet élève devra passer ses examens. Il y a par ailleurs maintien des examens qui ne concluent pas la dernière année de formation.

Il faut signaler aussi les examens de rattrapage: les lycées neuchâtelois, comme l'ont prévu les instances fédérales, doivent en effet organiser des examens pour les élèves qui sont en situation d'échec (en raison des notes obtenues), mais qui sont décidés à passer des examens pour, peut-être, sauver leur année. C'est le cas, notamment, pour la maturité gymnasiale, la maturité professionnelle et le certificat de culture générale.

Enfin, nous avons déjà signalé que les examens pour la passerelle Dubs étaient maintenus.